

Zeitschrift: Générations
Band: - (2017)
Heft: 88

Artikel: Pourquoi modifier les conditions d'obtention des prestations complémentaires?
Autor: F.R. / Clottu, Raymond / Pillonel, Michel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-830279>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pourquoi modifier les conditions d'obtention des prestations complémentaires ?

Le Parlement examine actuellement une révision de la loi sur cette aide financière destinée aux personnes les plus vulnérables. Certaines associations craignent un glissement de nombreux bénéficiaires, dont des seniors, vers l'aide sociale. Débat.

« Il faut stopper la politique de l'arrosoir pour mieux cibler les aides »

RAYMOND CLOTTU, UDC NEUCHÂTELOIS, MEMBRE DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DE LA SANTÉ DU CONSEIL NATIONAL



« Avec 2440 francs par mois, n'est-on pas déjà à la limite de la décence ? »

MICHEL PILLONEL, COPRÉSIDENT DU CONSEIL SUISSE DES AÎNÉS



Cette révision de la loi sur les prestations complémentaires ne risque-t-elle pas de précariser un peu plus les personnes âgées ?

Je ne le pense pas. Je ne suis pas favorable à une baisse des prestations sociales (PC), car c'est le rôle de la société d'aider les personnes dans le besoin, parmi lesquelles certains seniors. En revanche, j'estime qu'on applique, actuellement, une politique de l'arrosoir. En ciblant davantage les aides, on pourra faire des économies sans prêter les gens dans le besoin.

Selon vous, il y a donc un véritable dysfonctionnement dans la loi actuelle...

Les incitations inopportunes du système des PC doivent être mieux repérées et le problème qu'elles posent en matière d'accroissement des coûts doit trouver une solution. Il est impératif d'éviter d'employer inutilement des moyens financiers qui manqueraient ensuite dans la lutte contre la pauvreté.

Dans quel domaine estimez-vous qu'il soit possible de faire de grosses économies ?

Incontestablement au niveau des prestations d'aide au loyer LPC. Ce sont les cantons qui devraient pouvoir fixer eux-mêmes les échelons. Dans mon canton, à Neuchâtel, on constate, par exemple, que les subsides fournis sont trop élevés par rapport aux prix des logements pratiqués sur ce territoire. Il y a là un gros potentiel d'économies à faire, au vu de la situation économique-politique actuelle des cantons.

En pratique, on fait comment ?

Cette problématique des loyers LPC doit absolument être liée à la réforme de la loi sur les prestations complémentaires. Actuellement, la Commission du Conseil des Etats traite la problématique des PC, qui arrivera cet été au National, où les débats n'ont pas encore commencé.

Pourquoi êtes-vous opposé au changement de la loi sur les prestations complémentaires ?

Cela précariserait encore certaines couches de la population, principalement les handicapés et les aînés dans le besoin. Près d'un tiers des retraités vivent avec la rente minimale de l'AVS de 1175 francs et des prestations complémentaires (PC) d'un maximum de 1265 francs, soit 2440 francs par mois et par personne.

Des montants que vous jugez déjà limités ?

N'est-on pas déjà à la limite de la décence ? Et les PC seront encore plus importantes pour les nouvelles générations de retraités, car les perspectives du marché du travail vont fragiliser les conditions de travail et les salaires.

Le message du Conseil fédéral vise cependant à maintenir les prestations au niveau actuel...

Comment une économie annoncée de 300 millions de francs sera possible sans faire des coupes ! A l'heure actuelle, le calcul des PC tient compte, s'agissant de l'assurance obligatoire des soins, d'un montant forfaitaire correspondant à la prime moyenne cantonale ou régionale. Le Conseil fédéral entend donner aux cantons la possibilité d'utiliser la prime effective. Ce simple fait provoquera des baisses de PC.

Quelle est la deuxième grande mesure que vous contestez ?

L'abaissement du montant de la fortune pris en compte dans le calcul des PC. Qui dit abaissement dit réduction des PC, sans qu'il y ait une amélioration due à l'adaptation des loyers, comme cela aurait dû être fait depuis longtemps. Un glissement vers la précarité des personnes financièrement vulnérables, et donc vers l'aide sociale cantonale, est inéluctable. Les économies se feront sur le dos des plus démunis. F. R.